

TUTOPRÉV'

ACCUEIL



AIDE À LA PERSONNE à domicile et en établissement

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés).

De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels à tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, services de prévention et de santé au travail, instances représentatives du personnel, salariés...

Toutes les publications de l'INRS sont disponibles en téléchargement sur le site de l'INRS : www.inrs.fr

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) de l'Assurance maladie - Risques professionnels, disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé notamment d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ces professionnels sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Les caisses assurent aussi la diffusion des publications éditées par l'INRS auprès des entreprises.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

© INRS, 2023.

Édition : Emmanuelle Chalaux (INRS)

Conception graphique : Incisif

Mise en pages : Opixido

Illustrations : Jean-André Deledda

La formation et l'information à la prévention des risques professionnels font partie intégrante d'une démarche de prévention. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience contribuent à la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Certaines étapes de la vie professionnelle nécessitent une attention particulière : le premier emploi, l'arrivée dans une nouvelle entreprise, un changement de poste ou d'activité sont autant de moments où les salariés sont plus vulnérables face à des risques professionnels qu'ils ne maîtrisent pas.

Il est donc indispensable que les salariés puissent repérer les dangers liés à leur situation de travail et proposer des mesures de prévention adaptées. Ces compétences s'acquièrent dès la formation initiale et nécessitent d'être régulièrement actualisées au cours de la vie professionnelle.

« **TutoPrév' Accueil Aide à la personne** » vous permet, en tant qu'animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention), de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un salarié, dans le cadre de l'accueil d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...) ou dans le cadre d'une action de formation ou d'information ;
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

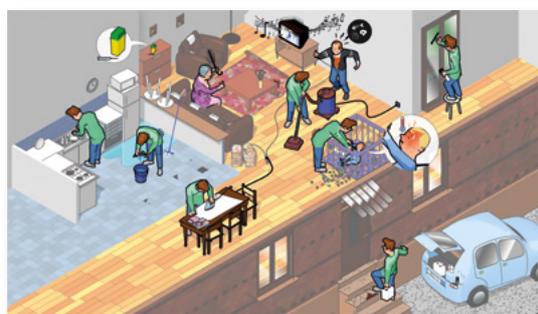
- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

LES SUPPORTS PROPOSÉS

☑ Quatre planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers d'aide à la personne dans deux environnements distincts, à domicile et en établissement :

- > au domicile de Monsieur X,
- > au domicile de Madame Z,
- > chambres et salles de bain en établissement,
- > lingerie et espaces communs en établissement.



☑ Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet d'identifier la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

Nom et prénom :
 Entreprise :
 Date :
 Titre de la planche :

TUTOPRÉV'
ACCUEIL

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

- ☑ Quatre planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- ☑ Quatre tableaux recensant des mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque

TUTOPREV' ACCUEIL AIDE À LA PERSONNE		Mesures de prévention			
Code	Préoccupations	Environnements de travail	Pratiques à risque	Pratiques recommandées	Actions recommandées
1	Accidents	Chambre de Monsieur X			
2	Accidents	Chambre de Madame Z			
3	Accidents	Chambres et salles de bain en établissement			
4	Accidents	Lingerie et espaces communs en établissement			



Vous pouvez :

- ☐ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

LE MODE D'EMPLOI

Ces supports permettent à un animateur (formateur, enseignant, personne chargée de l'accueil du salarié, tuteur ou chargé de prévention) de mener une action de sensibilisation, de formation ou de vérification des connaissances en santé et sécurité au travail auprès des salariés ou futurs salariés (élèves, stagiaires).

1 Faire repérer les risques

En tant qu'animateur, vous remettez une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de l'activité professionnelle) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander d'observer la planche illustrée, de repérer les situations de travail présentant des risques, puis de les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

Consignes à donner

“ Dans vos métiers de l'aide à la personne, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité, celle de vos collègues et celle des personnes prises en charge, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. ”

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	L'intervenante peut se faire mal au dos en mobilisant les personnes du lit vers le fauteuil	Douleurs au dos	Utiliser l'aide technique adaptée au degré d'autonomie de la personne
2	L'intervenante est en contact avec le linge souillé lorsqu'elle le place	Infection	Mettre le linge souillé dans un sac. Porter une blouse et des gants

2 Vérifier les connaissances

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si les risques présents dans l'environnement de travail ont été repérés et si des mesures de prévention pertinentes ont été proposées.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail.



Vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' pédagogie Aide à la personne à domicile et en établissement » téléchargeable sur le site :

➤ www.inrs.fr/tutoprev
au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant d'acquérir les connaissances manquantes. Les activités professionnelles peuvent ainsi être réalisées dans les meilleures conditions de sécurité.

LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DE L'AIDE À LA PERSONNE

Dans le secteur de l'aide à la personne, les situations à risque sont principalement dues à :

- > la **mobilisation des personnes** et à la **manutention de charges** (maux de dos, bras, épaules, cou...);
- > les **chutes** et **glissades** ;
- > les **risques psychosociaux** (stress, confrontation à la maladie, à la violence, à la mort...);
- > les **risques infectieux** ;
- > les **risques chimiques** (produits d'entretien, produits cytotoxiques...).

Plus spécifiquement à domicile, la visite préalable à la prise en charge est un temps qui doit permettre le repérage des risques professionnels, voire une sensibilisation du bénéficiaire à ces risques qui souvent constituent aussi pour lui un risque d'accident domestique (chute, brûlure, électrisation...).

De plus, le contrat de prestation entre la structure et le bénéficiaire doit rappeler les limites de la prestation et, pour ce faire, aborder un certain nombre de points contribuant à prévenir les risques pour le salarié comme pour la personne aidée (préciser, par exemple, qu'il faut isoler les animaux domestiques et qu'il est interdit au salarié d'utiliser un matériel électrique endommagé, qu'il est interdit au bénéficiaire de fumer durant l'intervention du salarié...).

Enfin, compte tenu du rapport triangulaire (structure employeur, bénéficiaire, salarié) existant en mode prestataire (salarié employé de la structure intervenant au domicile du bénéficiaire), le salarié doit alerter l'organisme qui l'emploie de toute difficulté à laquelle il est confronté afin que celui-ci intervienne auprès du bénéficiaire.

Lorsque le salarié est employé par le bénéficiaire (emploi direct ou mode mandataire), le salarié doit attirer l'attention du particulier employeur sur les risques auxquels il est exposé et lui demander de prendre toute mesure pour les prévenir.

Toute mesure de prévention d'un risque particulier (chute, TMS...) doit s'inscrire dans une démarche globale d'évaluation et de prévention de l'ensemble des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Prévenir les troubles musculosquelettiques, les lombalgies, les chutes mais aussi encourager l'autonomie de la personne aidée dans les activités de la vie courante (toilette, habillement, repas...) sont essentiels dans le secteur de l'aide à la personne. Pour ce faire, ses capacités à réaliser seule tout ou partie des mouvements constitutifs des déplacements (rehaussement au lit, passer de la position assise à la position debout...) et des activités doivent être systématiquement évaluées avant chaque déplacement.

Générales et non exhaustives, les mesures proposées sont à adapter spécifiquement aux situations rencontrées.

Documents illustrant des situations à risque



Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

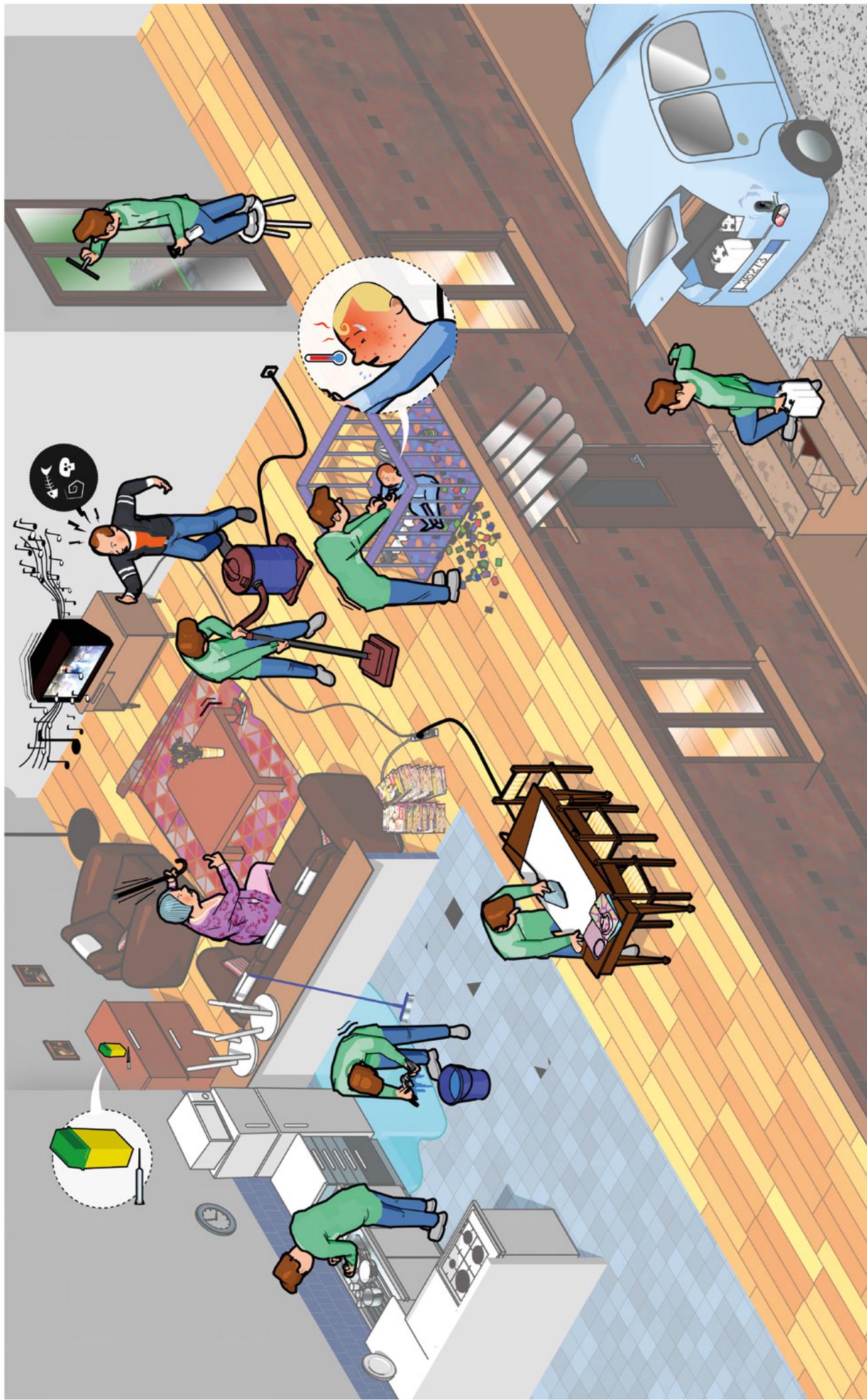
Nom:

Prénom:



Nom :

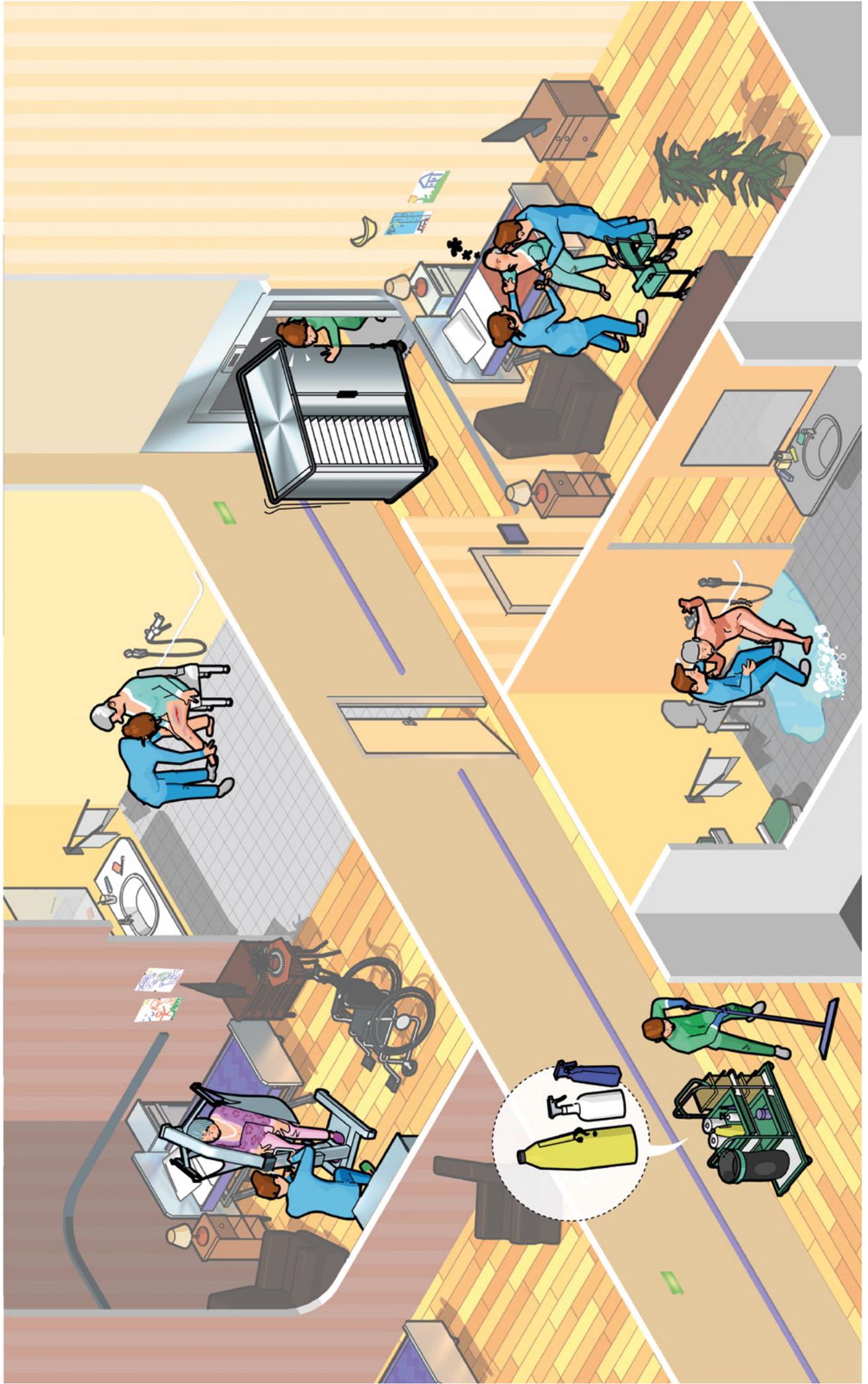
Prénom :



CHAMBRES ET SALLES DE BAIN EN ÉTABLISSEMENT

Nom :

Prénom :



Nom :

Prénom :



Nom et prénom:
Entreprise:
Date:
Titre de la planche:

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

Documents pour l'animateur

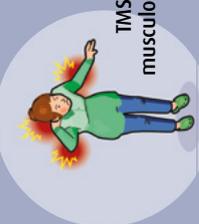


Vous pouvez :

- ▣ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document ;
- ▣ les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev



SITUATION 1



TMS (troubles musculo-squelettiques)



Traumatisme



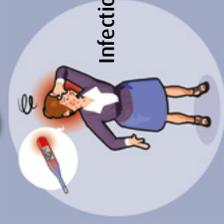
Électrisation

SITUATION 2



Stress, anxiété

SITUATION 3



Infection

SITUATION 4



TMS (troubles musculo-squelettiques)

SITUATION 5



Lombalgie

SITUATION 6



Infection

SITUATION 6

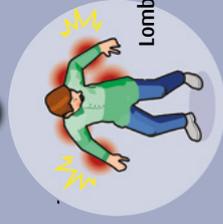


Allergie, intoxication

N° de situation	Risques (atteinte à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour faire sa toilette dans la baignoire. Selon ses capacités, proposer un autre mode d'aide à la toilette (lavabo), installer un siège pivotant, transformer la baignoire en douche...	Mettre des barres d'appui et placer un tapis antidérapant au niveau de la baignoire. Placer un tapis antidérapant.	Porter des vêtements facilitant les mouvements. Porter des chaussures fermées maintenant le pied et antidérapantes.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS ASD ou Prap 2S). Maintenir et actualiser les compétences. Essuyer les projections d'eau.
	Risques de chute (traumatisme)	Mettre en place des parois pivotantes ou rideaux de douche pour limiter les projections. Procéder à l'essayage de la personne avant la sortie.			Vérifier le bon état visuel des appareils électriques. Faire intervenir un professionnel (réparation du matériel défectueux, implantation des appareils électriques en zone humide).
2	Risques électriques (électrisation)	Utiliser un appareil en bon état. Préchauffer la salle de bain et débrancher le radiateur avant l'aide à la toilette. Demander la mise en conformité de l'installation électrique avant d'intervenir.			Le pilulier est obligatoire pour donner les médicaments au bénéficiaire (pilulier de taille adaptée et préparé par un infirmier, un pharmacien ou par la famille).
3	Risques psychosociaux (stress, anxiété...)	Faire clarifier par la structure auprès du bénéficiaire, de la famille et de l'aidant ce qui est attendu concernant la prise de médicaments, selon la réglementation en vigueur.			Former l'ensemble des intervenants à la prévention des risques biologiques.
	Risques biologiques (infection)	Séparer le linge souillé dans un sac pour qu'il ne soit pas au contact de la blouse. Laver à 60 °C au moins.	Aérer régulièrement la pièce.	Porter une blouse et des gants à usage unique. Respecter les règles d'hygiène des mains : lavage à l'eau et au savon ou friction hydroalcoolique.	
4	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Organiser l'espace pour faciliter l'accès au lit, déplacer le lit pour le rendre accessible. Rehausser le lit (lit électrique à hauteur variable ou rehausser avec des pieds ou des cales). Installer ou équiper le lit de roulettes avec freins.		Porter des vêtements de travail qui ne limitent pas les mouvements et des chaussures fermées qui tiennent les pieds.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique et à l'accompagnement à la mobilité (APS ASD ou Prap 2S).
	Risques de chute (traumatisme)	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques...).		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	
5	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour passer du lit au fauteuil. Selon ses capacités, choisir un outil d'aide à la manutention : verticalisateur, lit à hauteur variable, lève-personne... Demander l'aide d'un membre de la famille ou d'un autre professionnel. Refuser une mobilisation dangereuse pour le salarié et la personne aidée.		Porter des vêtements de travail qui ne limitent pas les mouvements et des chaussures fermées qui tiennent les pieds.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique et à l'accompagnement à la mobilité (APS ASD ou Prap 2S).
	Risques biologiques (infection)	Différer l'intervention en cas de pathologie infectieuse. Faire porter un masque à la personne aidée en cas de pathologie infectieuse transmissible par voie respiratoire. Nettoyer régulièrement les poignées de porte et objets utilisés par la personne. Faire utiliser des mouchoirs à usage unique/en papier à jeter dans une poubelle fermée après utilisation.	Aérer régulièrement la pièce.	Porter les EPI adaptés (gants, masque en cas de pathologie du bénéficiaire). Respecter les règles d'hygiène professionnelle (se laver les mains après contact direct avec la personne, retirer les bijoux, pas de vernis, ongles courts, cheveux attachés, tenue de travail dédiée...).	Former l'ensemble des intervenants à la prévention des risques biologiques. Informier l'employeur et le médecin du travail. Suivre les recommandations vaccinales du médecin du travail.
6	Risques chimiques (allergie, intoxication)	Utiliser les produits dans leur conditionnement d'origine sans les mélanger.	Aérer la pièce (ouvrir la fenêtre et/ou travailler porte ouverte).	Porter des gants de ménage à manchette.	Former les intervenants à l'utilisation des produits ménagers pour maîtriser la compréhension des pictogrammes. Utiliser les produits dont l'étiquette est en bon état et prendre connaissance des pictogrammes de danger. Dresser une liste de référence de produits.

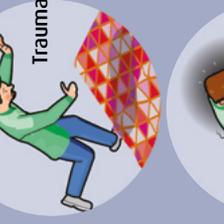


SITUATION 1



Lombalgie

SITUATION 2



Traumatisme

SITUATION 3



Agression physique ou verbale

SITUATION 4



Lombalgie

SITUATION 5



Traumatisme

SITUATION 6



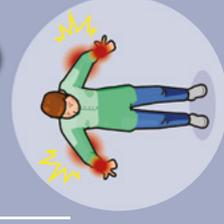
Infection

SITUATION 7



Contusion...

SITUATION 8



TMS (troubles musculosquelettiques)

SITUATION 9



Traumatisme

SITUATION 10



TMS (troubles musculosquelettiques)

SITUATION 11



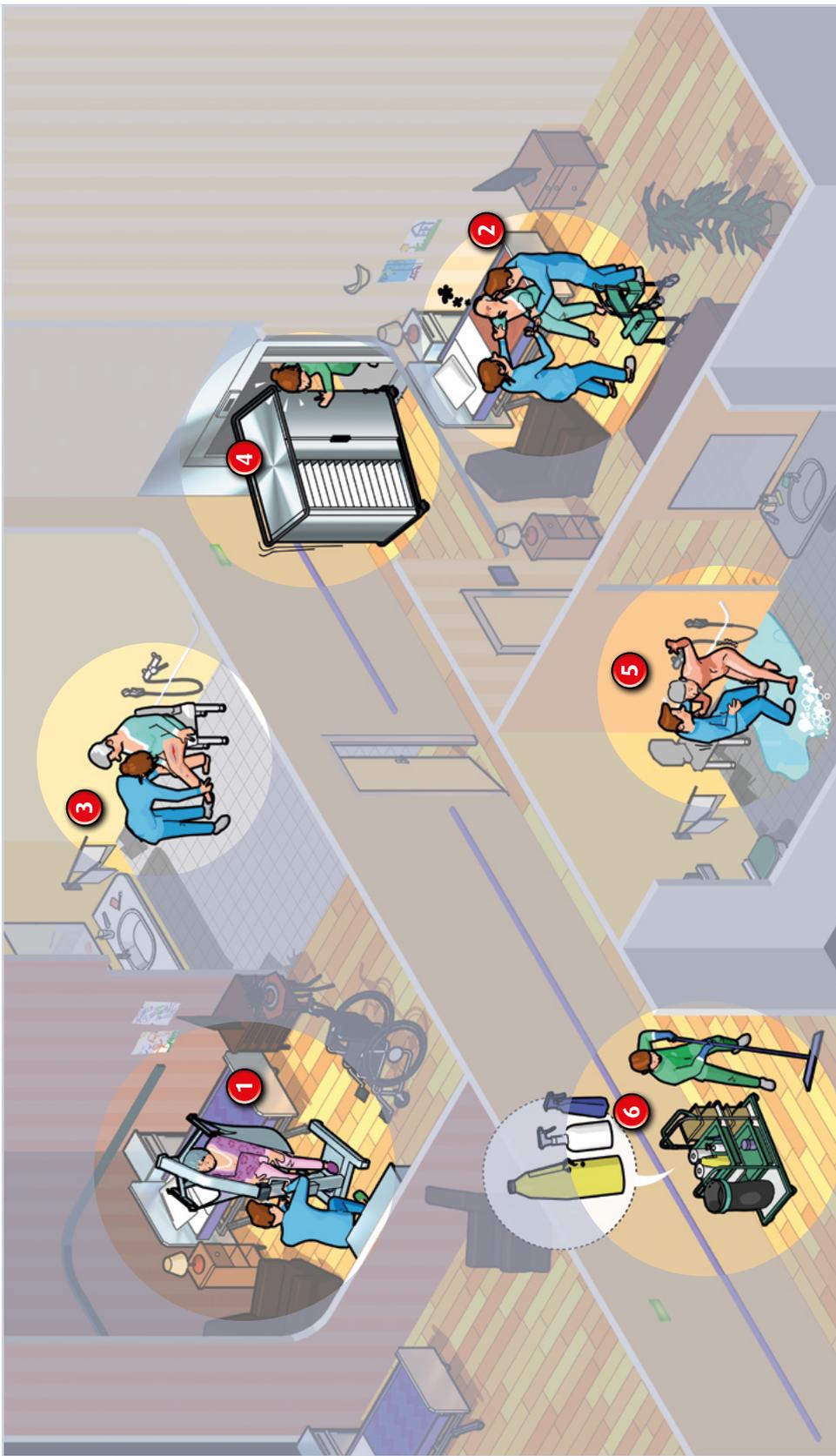
TMS (troubles musculosquelettiques)

SITUATION 12



Infection

N° de situation	Risques (atteinte à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Organiser l'espace pour limiter l'encombrement et éviter de se heurter contre le mobilier. Utiliser un matériel léger et maniable. Utiliser un balai-essoreur avecseau combiné. À défaut, utiliser une chaise stable pour poser le seuil.		Porter des vêtements de travail qui ne limitent pas les mouvements et des chaussures fermées qui tiennent les pieds.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique et à l'accompagnement à la mobilité (APS ASD ou Prap 25).
6	Risques de chute (traumatisme)	Supprimer les éléments encombrants ou glissants au sol (tapis, fils électriques...). Attendre que le sol soit sec pour circuler. Planifier les tâches à réaliser.		Porter des chaussures qui tiennent le pied et dont les semelles sont en bon état.	Former les intervenants aux techniques professionnelles de nettoyage.
	Risques psychosociaux (agression physique ou verbale)	Apaiser les tensions par l'échange. Faire remonter les difficultés à l'encadrement et solliciter son intervention. Faire clarifier par la structure les missions de l'aidant auprès du bénéficiaire et de la famille.			Former les intervenants à l'approche des personnes en difficulté psychologique et sociale ou atteintes de maladies avec troubles cognitifs. Organiser des groupes de parole pour évoquer les difficultés émotionnelles.
2	Risques liés à la manutention (lombalgie)	Avoir recours à un service de livraison à domicile pour les courses lourdes (packs d'eau, lessive...) ou solliciter un membre de la famille. Réparer les courses dans le temps pour éviter de porter des charges excessives (multiplier les ports de petite quantité). Privilégier les conditionnements de petit format.	Utiliser une aide à la manutention (chariot à trois roues par exemple).	En cas de marche à pied ou à vélo, porter des chaussures tenant bien le pied et confortables, des vêtements avec bandes réfléchissantes en cas de circulation la nuit (avec une lampe électrique).	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (APS ASD ou Prap 25).
	Risques routiers (traumatisme)	Choisir l'itinéraire le plus sûr selon le moyen de transport utilisé. Organiser et planifier les déplacements. Prévoir une solution alternative au cas où le déplacement est impossible. En cas d'utilisation d'un moyen de transport individuel (vélo, voiture...), vérifier le bon état et bien caler les objets transportés. Planifier des créneaux d'échange téléphonique encadrement/aide à domicile en dehors des heures de déplacement.			Respecter la réglementation (alcool, drogue, port du casque et du gilet...). Ne pas répondre aux appels en conduisant. Ne pas transporter la personne aidée sans l'accord de l'employeur. Penser à s'hydrater en cas de forte chaleur.
3	Risques biologiques (infection)	Demander au bénéficiaire de placer le déchet médical dans le contenant.			Informé l'employeur pour lui demander d'intervenir (coordination avec le service de soins, boîte à piquants-tranchants). Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AFS (accident d'exposition au sang).
4	Risques de chute de hauteur (contusion...)	Avoir recours à un service spécialisé si les vitres ont une configuration particulière. Disposer du matériel nécessaire pour le nettoyage en hauteur (perche télescopique).	Utiliser un escabeau à trois marches avec plateforme sécurisée.	Porter des chaussures qui tiennent bien le pied et qui sont non glissantes.	Ne faire de nettoyage en hauteur qu'avec le matériel adapté.
5	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Utiliser une table à hauteur réglable. Alterner les tâches pour soulager les articulations sollicitées (dos, cou, épaules, coude, poignet). Fixer par avance avec la structure la quantité de linge maximum à repasser pendant un temps imparti.			
7	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Éviter de porter un enfant en âge de marcher. Utiliser un marchepied pour l'enfant en âge de marcher (lavage des mains, accès aux toilettes, accès à la chaise, accès au lit...). Faire manger l'enfant dans une chaise rehaussée.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
	Risques biologiques (infection)	Utiliser des mouchoirs en papier à jeter aussitôt après utilisation dans une poubelle fermée. Nettoyer régulièrement les poignées de porte, les objets utilisés par la personne. Ne pas accepter de garder un enfant manifestant des symptômes de pathologie infectieuse.	Aérer régulièrement la pièce.	Toujours avoir à disposition les EPI et les porter si besoin (gants, masque). Porter les vêtements adaptés (blouse). Respecter les règles d'hygiène professionnelle.	Former à la prévention des risques biologiques. Informer l'employeur et le médecin du travail. Suivre les recommandations vaccinales du médecin du travail.



SITUATION 1

Traumatisme

SITUATION 2

TMS (troubles musculosquelettiques)

Agression physique ou verbale

SITUATION 3

Lombalgie

Infection

SITUATION 4

TMS (troubles musculosquelettiques)

SITUATION 5

Traumatisme

Inconfort, fatigue

SITUATION 6

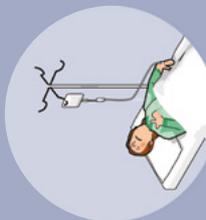
Allergie, intoxication

N° de situation	Risques (atteinte à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques de heurt (traumatisme)	Libérer l'espace en réorganisant l'agencement, en limitant le nombre de meubles. Réévaluer le mode de mobilisation. Installer un lève-personne plafonnier.		Porter des vêtements de travail qui ne limitent pas les mouvements et des chaussures fermées qui tiennent les pieds.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap 29).
2	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour passer de la position assise à la position debout. Si besoin, choisir un outil d'aide à la manutention : lève-personne sur rail, guidon pivotant, verticalisateur... Disposer de ces aides en nombre suffisant et au plus près du lieu d'utilisation. Organiser le travail en tenant compte du projet de vie du résident pour éviter les comportements de rejet, de refus, d'agressivité (horaires, habitudes de vie, travail en binôme...).		Porter des vêtements de travail qui ne limitent pas les mouvements et des chaussures fermées qui tiennent les pieds.	Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique et à l'accompagnement à la mobilité (Prap 25).
3	Risques psychosociaux (agression physique ou verbale)	Privilégier la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs par des personnes formées spécifiquement. Solliciter ces personnes formées.			Former les intervenants pour : - accompagner les personnes atteintes de troubles cognitifs (Alzheimer et apparentés) ; - « gérer le refus du résident ». Échanger avec l'équipe pluridisciplinaire.
3	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Évaluer les capacités de la personne à réaliser seule tout ou partie des mouvements nécessaires pour faire sa toilette. Si besoin, utiliser une chaise de douche à hauteur variable et inclinable, un lève-malade sur rail... Disposer de ces aides en nombre suffisant dans l'établissement et au plus près du lieu d'utilisation.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap 29).
	Risques biologiques (infection)	Interdire les actes de soins réalisés par l'aide à domicile. Mentionner les problèmes de santé dans le cahier de liaison pour prévenir le personnel dédié aux soins et pour prise en charge.		Respecter les règles d'hygiène professionnelle (se laver les mains après contact direct avec la personne). Porter des gants à usage unique s'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques ou plaie aux mains du salarié.	Ne jamais toucher un matériel médical coupant/tranchant/piquant ou un déchet de soin (pansement, compresse...). Former les intervenants à la conduite à tenir immédiatement après un AES (accident d'exposition au sang). Afficher la procédure en cas d'AES.
4	Risques liés à la manutention (TMS)	Utiliser un tracteur/pousseur motorisé. Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots. Utiliser des chariots bas permettant une bonne visibilité. Implanter des offices à chaque étage. Dès la conception ou en phase de rénovation, prévoir des monte-plats desservant les étages.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
5	Risques de chute (traumatisme)	Veiller au réglage de la puissance du jet de la douche pour limiter les éclaboussures. Installer des barres d'appui dans la douche. Privilégier des sols antidérapants avec une pente permettant l'évacuation de l'eau. Installer une douche à l'italienne. Utiliser une chaise de douche à hauteur variable disponible dans chaque salle de bain.		Porter des chaussures de travail fermées avec semelles antidérapantes.	
	Risques liés aux environnements spécifiques de travail (inconfort, fatigue)	Organiser l'activité afin de limiter la durée de celle-ci.	Aérer la pièce en cas d'humidité importante.	Disposer d'une paire de chaussures spécifique aux activités en milieu humide (douche, bainéothérapie...). Utiliser un tablier jetable.	Disposer d'une tenue de rechange en cas de besoin.
6	Risques chimiques (allergie, intoxication)	Supprimer les contenants intermédiaires (les produits sont préparés dans un local spécifique de dilution). Mettre en place des stations de distribution automatique à chaque étage. Utiliser des unidoses ou des produits déjà dilués. Se servir d'une autobouteuse.	Ouvrir les portes et les fenêtres lors du nettoyage.	Porter des gants.	Former les intervenants à l'utilisation des produits chimiques en se référant aux fiches de données de sécurité. Étiqueter les contenants en cas de transvasement.

LINGERIE ET ESPACES COMMUNS EN ÉTABLISSEMENT



SITUATION 1



Infection

SITUATION 2



Lombalgie

SITUATION 3



Électrisation

SITUATION 4



Agression physique ou verbale

SITUATION 5



Dépression, anxiété

SITUATION 6



TMS (troubles musculosquelettiques)

N° de situation	Risques (atteinte à la santé)	Mesures de prévention	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
1	Risques biologiques (infection)	Placer le local de tri en température régulée. Mettre à disposition et utiliser des sacs hydrosolubles ou à liens hydrosolubles (sacs rouges) réservés aux germes très résistants et contagieux (gale, poux, clostridium). Ne pas secouer le linge ni le mettre en contact direct avec la tenue.	Renouveler l'air par ventilation générale. Nettoyer les locaux régulièrement.	Porter des gants, un tablier plastique.	Respecter le code couleur des sacs. Sensibiliser les intervenants aux risques infectieux. Intégrer, dans les formations internes sur les risques infectieux, l'utilisation des sacs hydrosolubles (sacs rouges). Former à la prévention des risques biologiques.
2	Risques liés aux postures contraignantes (lombalgie)	Rehausser le sèche-linge pour éviter de se baisser. Utiliser un sèche-linge de type industriel dont la hauteur de chargement évite de se baisser. Éviter la superposition des machines. Utiliser un chariot à fond relevable pour le transfert vers le sèche-linge et vers le repassage.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap IBC ou Prap 25). Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.
3	Risques électriques (électrisation)	Mettre en place une maintenance préventive des équipements de travail.			Faire intervenir l'équipe technique en cas d'anomalie avant de reprendre le travail. Former à la prévention des risques électriques.
	Risques liés aux postures contraignantes (TMS)	Utiliser une table de repassage à hauteur variable, avec potence sur rail et éclairage intégré. Utiliser une presse ou un mannequin de repassage pour les vêtements et une calandrie pour le linge plat. Alimenter la centrale directement sur le réseau d'eau. Organiser une rotation des postes pour limiter les temps de repassage. Utiliser du linge infroissable (nappes, serviettes...).			Former les intervenants au poste de travail à chaque changement de matériel et/ou d'organisation.
4	Risques psychosociaux (agression physique ou verbale)	Identifier les tâches nécessitant de la concentration pour disposer d'un temps et d'un espace spécifiques pour les traiter. Organiser des relais de poste d'accueil pendant les périodes de surcharge (par exemple, transfert du standard téléphonique durant certaines plages horaires).			Former les intervenants à l'accueil du public en intégrant la gestion des conflits.
5	Risques psychosociaux (dépression, anxiété)	Se faire accompagner par l'équipe spécialisée dans les soins palliatifs.			Former les personnes confrontées à la fin de vie. Organiser le collectif de travail (groupe de parole, réunions en équipe pluridisciplinaire...) pour favoriser les échanges sur les situations difficiles.
6	Risques liés à la manutention (TMS)	Équiper le mobilier de roulettes ou utiliser des supports mobiles (chariots) facilitant leur déplacement. S'équiper de tables roulantes et pliantes, encastrables pour le rangement. Dédier une salle pour les animations.			Former les intervenants à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap IBC ou Prap 25).

Bibliographie

Publications INRS

- > *Aide et soins à la personne. Catalogue des productions*, ED 4701.
- > *Outil d'évaluation des risques professionnels. Aide à domicile*, outil 68.

Sites Internet

- > Page d'information pour connaître l'ensemble des ressources proposées par l'INRS en lien avec le secteur : www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne.html
- > www.servicesalapersonne.gouv.fr
- > www.prevention-domicile.fr

Toutes les publications de l'INRS sont téléchargeables sur ■

www.inrs.fr

Pour commander les publications de l'INRS au format papier ■

Les entreprises du régime général de la Sécurité sociale peuvent se procurer les publications de l'INRS à titre gratuit auprès des services prévention des Carsat/Cramif/CGSS.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.inrs.fr/reseau-am

L'INRS propose un service de commande en ligne pour les publications et affiches, payant au-delà de deux documents par commande.

Les entreprises hors régime général de la Sécurité sociale peuvent acheter directement les publications auprès de l'INRS en s'adressant au service diffusion par mail à service.diffusion@inrs.fr

« TutoPrév' Accueil Aide à la personne » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « TutoPrév' Accueil Aide à la personne » :

« TutoPrév' Pédagogie Aide à la personne » est destiné aux enseignants et vise à accompagner la formation des élèves qui préparent des diplômes professionnels de l'Éducation nationale en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). À vocation pédagogique, il comprend des rappels méthodologiques des principales notions de santé et de sécurité au travail ainsi que la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier. Il comporte également un support d'observation basé sur des questionnaires. L'objectif est de guider l'élève dans le repérage des dangers liés aux situations de travail pour qu'il puisse proposer des mesures de prévention des risques professionnels.



Avec la participation de :

- > la Cnam
- > la DGE mission SAP
- > la Carsat de Languedoc-Roussillon
- > la Carsat de Midi-Pyrénées
- > la Carsat de Bretagne
- > la Carsat de Normandie
- > la Cram Île-de-France
- > l'académie d'Orléans/Tours (Éducation nationale)
- > l'académie de Bordeaux (Éducation nationale)
- > la CGSS de la Martinique
- > DomusVi
- > Adessadomicile



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4463

4^e édition • (2022) révisée en septembre 2023 • 1000 ex. • ISBN 978-2-7389-2813-9

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

www.inrs.fr

YouTube

